

mineur et travail

Par candix, le 21/11/2005 à 12:01

bonjour

j'ai un petit probleme pour un cas pratique :

Francois vient d'avoir 17 ans; il voudrait entrer dans la societe de son oncle (une S.A.R.L)

Francois souhaiterait par ailleurs acheter des actions

pour ce qui est du travail, c'est assez confus

pour le contrat de travail : j'ai l'article 1124 du Code Civil qui dit qu'un mineur non emancipé ne peut contracter

donc il ne pourrait pas faire de contrat de travail sans l'accord de ses parents

mais quand je cherche dans le code du travail je trouve que les mineurs qui n'ont plus l'obligation de scolarité peuvent travailler rolle not found or type unknown

pour les actions en bourse : meme article : il est mineur et ne peut donc pas ouvrir de compte sans l'accord de ses parents

qu'est ce que vous en pensez ?

merci d'avance

Par **jeeecy**, le **21/11/2005** à **16:10**

[quote="candix":g2vayftu]pour le contrat de travail : j'ai l'article 1124 du Code Civil qui dit qu'un mineur non emancipé ne peut contracter donc il ne pourrait pas faire de contrat de travail sans l'accord de ses parents

mais quand je cherche dans le code du travail je trouve que les mineurs qui n'ont plus l'obligation de scolarité peuvent travailler relle no [/quote q2vàyftu]

ils peuvent travailler mais il faut l'autorisation des parents

idem pour l'investissement de l'argent dans la societe (et ce n'est pas en bourse car les SARL ne peuvent pas etre cotees si mes souvenirs sont bons)

Par candix, le 21/11/2005 à 18:35

:))

le coup de la sarl et de la bourse sont séparés Image not found or type unknown

par contre j'ai trouvé que le mineur pouvait faire une demande d'emancipation et donc avoir les meme possiblités qu'un majeur

comment ca se passe?

Par candix, le 21/11/2005 à 19:01

pour l'emancipation j'ai trouvé c'est bon merci

http://www.cr-nord-pas-de-calais.notaires.fr/nidf4.html

par contre

est ce qu'une sarl est forcement commerciale? parce que dans le lien que j'ai trouvé c'est marqué que le mineur emancipé ne peut pas etre commercant

Par **jeeecy**, le **21/11/2005** à **19:12**

une SARL est une societe commerciale mais c'est alors la societe qui a le statut de commercant

les actionnaires ne sont pas eux commercant (sauf si gerant)

c'est le principe de l'ecran avec les societes commerciales

Par candix, le 21/11/2005 à 19:29

la premiere demande concernant le travaik dans une SARL n'a rien a voir avec le fait qu'il veuille acheter des actions

Image not found or type unknown

Par candix, le 21/11/2005 à 20:55

bon j'ai résolu le probleme de la participation a la sarl

:wink:

reste celui de l'achat d'action boursiere(qui n'a rien a voir avec la sarl Jeeecy Image not foun) or type unknown

je pense qu'en tant que mineur : il faut l'accord de ses parents mais si il est émancipé il peut le faire et ca meme sans cet accord

Par **jeeecy**, le **21/11/2005** à **22:22**

[quote="candix";m8rdmptw]reste celui de l'achat d'action boursiere(qui n'a rien a voir avec la

sarl Jeeecy Image not four)[/quote:\m8rdmptw] :00ps:

j'ai lu trop vite Image not found or type unknown

[quote="candix":m8rdmptw]je pense qu'en tant que mineur : il faut l'accord de ses parents mais si il est émancipé il peut le faire et ca meme sans cet accord[/quote:m8rdmptw] je suis d'accord

Par candix, le 21/11/2005 à 22:32

:wink:

c'est pas grave Image not found or type unknown

:))

merci Image not found or type unknown

Par candix, le 21/11/2005 à 22:40

petite question pour un autre cas pratique :

pour une administration legale sous controle : quels sont les actes qui doivent etre soumis a l'accord du juge des tutelles

dans mon cas : la mere (pere décédé) veut financer un voyage de3 mois aux USA pour son fils avec les fonds de son fils et elle souhaire revendre un immeuble vetuste pour acquerir un appartement dont elle s'attribuerait la jouissance

pour le voyage j'ai mis qu'elle pouvait car c'etait dans l'interet de son fils par contre pour l'immeuble je dirais que non

qu'en pensez vous?

Par candix, le 21/11/2005 à 22:53

Madame Marie est veuve. Elle administre les biens de son fils Xavier agé de 16 ans. Elle voudrait utiliser des fonds placés au nom de celui-ci pour financer un séjour de 3 mois de Xavier aux USA

elle désirerait, en outre, vendre un immeuble vétuste faisant partie du patrimoine de Xavier pour racheter un appartement dont elle s'attribuerait la jouissance.

elle vous consulte

Par candix, le 21/11/2005 à 23:00

financement du voyage je dirais oui

pour l'immeuble je dirais non votre avis?

Par candix, le 21/11/2005 à 23:30

bon bah j'ai finis

:))

je vous mettrai la correction si j'en ai une Image not found or type unknown